

JOURNÉES STRATÉGIQUES SUR LES ENJEUX DANS LA CONSTRUCTION

LES 4 ET 5 NOVEMBRE 2024 • DoubleTree par Hilton Montréal • Montréal



Attention service du courrier : si non délivrable au destinataire, veuillez faire parvenir au :
Avocat, construction, ingénierie et infrastructures / Conseiller juridique / Chargé de projet / Ingénieur / Architecte / Gestion des risques

Pour vous inscrire aux Journées stratégiques sur les ENJEUX DANS LA CONSTRUCTION

JOURNÉES EN PERSONNE	Préinscription jusqu'au 13 juin 2024	Inscription standard jusqu'au 29 août 2024	Inscription après le 29 août 2024
Journée 4 novembre	<input type="radio"/> 850 \$	950 \$	1050 \$
Journée 5 novembre	<input type="radio"/> 850 \$	950 \$	1050 \$
Les 4 et 5 novembre	<input type="radio"/> 1350 \$	1450 \$	1550 \$
JOURNÉES EN VISIOCONFÉRENCE			
Journée 4 novembre	<input type="radio"/>	650 \$	
Journée 5 novembre	<input type="radio"/>	650 \$	
Les 4 et 5 novembre	<input type="radio"/>	1150 \$	
TOUS LES PRIX SONT ASSUJETTIS AUX TAXES APPLICABLES TPS/TVQ			

Je souhaite commander du matériel supplémentaire du programme (une seule pochette est inclus dans les frais d'inscription) : 150 \$ + taxes applicables () quantité commandée

Cochez la boîte pour indiquer que vous consentez à recevoir plus d'informations et communications sur nos programmes par courrier électronique. Vous pouvez retirer votre consentement en tout temps par courriel, par téléphone ou par écrit

RENSEIGNEMENTS
Nom _____
Titre _____
Organisation _____
Adresse _____
Ville _____ Province _____ Code postal _____
Téléphone _____ Courriel _____

PAIEMENT
Par carte de crédit Carte VISA MASTER CARD
Numéro de la carte _____ Expiration _____ / _____
Code CVC _____ Signature _____

Paiement par chèque inclus (+ taxes applicables) à l'ordre de FORUM OUVERT HS

No de TPS 821943800RT0001 No de TVQ 1079600934TQ0001

Pour inscrire plus d'une personne, veuillez utiliser une photocopie de ce formulaire

*Sachez que nous n'enregistrons pas le numéro CVC de votre carte.

RABAIS DE GROUPES

Rabais de groupes – il suffit de seulement 2 personnes pour profiter d'un rabais de « groupe » pour la conférence

Invitez un collègue ou client (groupe de 2 au total) et les deux recevront 100 \$ de rabais sur les frais d'inscription en vigueur au moment de l'inscription et du paiement.

Invitez deux collègues ou clients (groupe de 3 au total) et tous les trois recevront 150 \$ de rabais sur les frais d'inscription en vigueur au moment de l'inscription et du paiement.

Invitez trois collègues ou clients (groupe de 4 au total) et tout le monde recevra 200 \$ de rabais sur les frais d'inscription en vigueur au moment de l'inscription et du paiement.

**Les rabais ne peuvent être combinés. S'il-vous-plaît noter que les rabais d'inscriptions préliminaires - si applicables - peuvent-être plus avantageuses que quelques-unes des possibilités de rabais ici, alors inscrivez-vous aujourd'hui pour vous assurer du prix le plus bas.*

Façons de s'inscrire (CODE DE LA FORMATION OFO-CST-077)

- ✓ Contactez-nous au 514-887-0963
- ✓ Transmettre un courriel à info@openforumouvert.com
- ✓ Par Internet à www.openforumouvert.com
- ✓ En expédiant le formulaire et votre paiement à cette adresse - Forum Ouvert HS, 9320, rue Saint-Laurent, Suite 201, Montréal QC, H2N 1N7

Détails administratifs

Emplacement : DoubleTree par Hilton Montréal
1255, rue Jeanne-Mance, C.P. 130, Montréal QC H5B 1E5
(514) 285-1450

Frais d'inscription : les frais d'inscription incluent la formation, le matériel écrit, les petits déjeuners, les pauses-café et les dîners.

Paiement : le paiement doit être reçu avant le 31 octobre 2024. Les offres spéciales, réductions, rabais ou autres promotions ne peuvent être jumelées et doivent être payés dans leur intégralité lors de la commande.

Annulation : le remboursement des frais d'inscription (moins des frais administratifs de 25% du montant initial) sera possible pourvu que vous envoyiez un avis écrit dans les 21 jours précédant la date du programme. Bien qu'il n'y ait pas de remboursement après cette date, la substitution de personne est possible en tout temps et ne nécessite aucun préavis. Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas de changement de date, de lieu, du contenu du programme ou des conférenciers.

Besoin d'aide? Vous avez des questions?
Contactez-nous au 514-887-0963
ou info@openforumouvert.com

JOURNÉES STRATÉGIQUES SUR LES ENJEUX DANS LA CONSTRUCTION

LES 4 ET 5 NOVEMBRE 2024 • DoubleTree par Hilton Montréal • Montréal

SOUS LA PRÉSIDENTIE DE

Jean-François Dagenais
Associé
De Grandpré Chait

Annie Lefebvre LL.M.
Directrice, Affaires juridiques (Construction)
Broccolini Construction

Louis-Martin Richer
Avocat, Médiateur et Arbitre accrédité

BÉNÉFICIEZ DE L'EXPÉRIENCE ET L'EXPERTISE DE :

De Grandpré Chait • Langlois Avocats • EBC Inc. • BCF Avocats d'affaires • gbi • PwC • Fasken • Broccolini Construction • Isabelle Marier conseils inc. • Norton Rose Fulbright • Serge Pisapia, Avocat, Médiateur et Arbitre accrédité • Corporation des entrepreneurs généraux du Québec • Sarrazin Plourde • Marie-Claude Martel, Avocate, Médiatrice et Arbitre accréditée • DS Avocats • Mazars

- La garantie de qualité : son impact dans un projet de construction
- Développements récents en SST : tout ce que l'entrepreneur doit savoir
- Les étapes clés d'un projet en mode réalisation de projet intégré : perspectives juridiques et pratiques
- Rattraper un projet qui dérape
- Minimiser les risques en cas d'insolvabilité d'un sous-traitant ou d'un entrepreneur général
- Création de valeur pour l'entreprise en construction : comment établir une synergie entre le conseiller juridique interne et les gestionnaires
- Tout ce que vous avez voulu savoir au sujet des PRD et de la construction... mais n'avez jamais osé demander
- Les réclamations de l'entrepreneur : comment bien s'y préparer
- Focus sur la jurisprudence ayant un impact sur vos projets

DISCUSSION OUVERTE – Pleins feux sur les dossiers chauds de l'industrie de la construction avec la CEGQ et gbi

NOUVEAU CETTE ANNÉE

UNE ÉTUDE DE CAS ET EXERCICE D'ANALYSE PRATIQUE

Décortiquer des contrats de construction à l'aide d'une étude de cas (avec documents à l'appui) avec : Jean-François Dagenais, Associé, De Grandpré Chait



OPEN FORUM OUVERT fera une demande de reconnaissance pour faire reconnaître ces journées par le Barreau du Québec
Réservez au 514-887-0963 | info@openforumouvert.com | openforumouvert.com

EN PERSONNE ou À DISTANCE
(Veuillez consulter le verso de la brochure)

LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

7h30 **Inscriptions, accueil des participants et petit-déjeuner servi**

8h30 **Mot de bienvenue et allocution du président**

Jean-François Dagenais, Associé, De Grandpré Chait

8h45 **Focus sur la jurisprudence ayant un impact sur vos projets**

Marie-Claude Sarrazin, Associée, Sarrazin Plourde, s.a.

Examen interactif et en profondeur de la jurisprudence ayant un impact important sur vos projets de construction et des leçons qu'on peut en tirer pour l'avenir.

10h00 **Pause-santé et réseautage**

10h15 **La garantie de qualité : son impact dans un projet de construction**

Félix-Antoine Morin

Avocat Senior, Norton Rose Fulbright Canada

Dans le cadre de la construction d'un projet, les entrepreneurs sont généralement tenus de fournir des matériaux, des composantes et des systèmes qui seront utilisés pour la réalisation de l'ouvrage. Certains donneurs d'ouvrage exigeront même de l'entrepreneur qu'il réalise ses travaux en utilisant des systèmes ou des équipements spécifiés aux documents d'appel d'offres. Dans ces situations, bien que l'entrepreneur n'ait pas son mot à dire sur ce qui est prévu au devis, il pourrait toutefois devoir répondre des problématiques découlant des biens qu'il fournit auprès du donneur d'ouvrage.

Cette conférence vise à mieux comprendre l'étendue des obligations de l'entrepreneur en lien avec les biens qu'il fournit et les moyens de défense qu'il peut faire valoir afin de se dégager de sa responsabilité.

11h15 **Développements récents en SST : tout ce que l'entrepreneur doit savoir**

Éric Thibaudeau

Associé, BCF Avocats

Les dernières années ont vu les obligations SST des employeurs exploser : multiplication des poursuites criminelles pour négligence, augmentation des impacts collatéraux aux constats d'infraction émis par la CNESST, présence de représentants de la santé et de la sécurité (RSS) en chantier de construction, le projet de Loi 59 (réforme SST), le projet de Loi 42 (dossiers psychologiques et accès aux dossiers médicaux) et le projet de Loi 51 (relations de travail dans la construction), sont au nombre des nouveautés qui affectent au quotidien la réalité des entrepreneurs. Survol de celles-ci et conseils pratiques.

12h15 **Dîner et réseautage**

DISCUSSION OUVERTE

13h15 **Pleins feux sur les dossiers chauds de l'industrie de la construction**

Éric Côté, Président-directeur général
Corporation des entrepreneurs généraux du Québec

Kateri Normandeau, ing., M. Env., PMP ASC,
Vice-présidente, Environnement et gestion de projets, gbi

14h15 **Pause-santé et réseautage**

14h30 **Les étapes clés d'un projet en mode réalisation de projet intégré : perspectives juridiques et pratiques**

René-Martin Langlois, Associé, Langlois avocats

Sébastien Laprise, Associé, Langlois avocats

Le mode de réalisation de projet intégré (RPI) suscite un intérêt grandissant tant dans le secteur public que privé, **en particulier depuis l'intention manifesté par le gouvernement du Québec d'intégrer progressivement les modes collaboratifs comme solution aux difficultés de l'industrie de la construction**. Afin de démystifier le mode RPI, les conférenciers aborderont plusieurs sujets d'intérêt comme le processus de sélection des membres de la RPI, la conclusion du contrat RPI, la gouvernance collaborative, les enjeux juridiques liés au cadre législatif québécois, etc.

ÉTUDE DE CAS ET EXERCICE D'ANALYSE PRATIQUE

15h30 **Décortiquer des contrats de construction à l'aide d'une étude de cas (avec documents à l'appui)**

Jean-François Dagenais

Associé, De Grandpré Chait

Bien comprendre son contrat est la base fondamentale d'une gestion de risque optimale en matière contractuel. À l'aide d'exemples précis, nous allons revoir certaines dispositions contractuelles par des explications détaillées appuyés de l'interprétation des tribunaux lorsque possible. L'objectif visé est de permettre de mieux comprendre non seulement le texte mais aussi les liens entre les différents articles du contrat de construction. Seront aussi étudiées les clauses qui ajoutent au risque de l'une et l'autre des parties et auxquelles il faut prêter une attention particulière. Enfin, nous reverrons certains paramètres de rédaction qui demeurent utiles dans la compréhension d'un contrat de construction.

17h00 **Mot de clôture du président et ajournement des journées**

MARDI 5 NOVEMBRE 2024

7h30 **Inscriptions, accueil des participants et petit-déjeuner servi**

8h30 **Mot de bienvenue et allocution d'ouverture des co-présidents**

Louis-Martin Richer

Avocat, Médiateur et Arbitre accrédité

Annie Lefebvre LL.M.

Directrice, Affaires juridiques (Construction)
Broccolini Construction Inc.

8h45 **Rattraper un projet qui dérape**

Marie-Douce Huard

Avocate, Associée, Langlois avocats

Sabrina Lord, ing.

Conseillère principale – Réclamations, Ing., EBC Inc.

Lorsqu'un projet dérape, deux approches sont généralement retenues : 1) trouver le coupable et le forcer à corriger le

problème ou 2) trouver une solution en se souciant plus tard du partage des responsabilités et du fardeau financier. Ces deux approches ont, dans bien des cas, des résultats contraires à ceux attendus et ne permettent pas toujours de redresser le projet problématique. Au contraire, plus souvent qu'autrement, cela mènera à des réclamations ou litiges importants. Pourtant, ces litiges pourraient être évités en adoptant certaines stratégies simples. Les points qui seront abordés sont :

- Adopter la bonne attitude
- Mode solution, mais à quel prix ?
- Faire intervenir une tierce partie
- Utiliser les dispositions contractuelles
- La gestion des risques en amont d'un projet
- Les nouveaux modes contractuels

10h00 **Pause-santé et réseautage**

10h15 **Comment minimiser les risques en cas d'insolvabilité d'un sous-traitant ou d'un entrepreneur général?**

Eric Tadros, CPA, CIRP, LIT, CFE

Associé, PwC, Conseils Financiers et Restructuration

Brandon Farber

Associé, Fasken, Insolvabilité et Redressement

Christine Provencher

Associée, Fasken, Litige Commercial

L'impact financier de la pandémie et de l'inflation n'ont pas été immédiatement perçu et ressenti. Cependant, nous commençons à voir une augmentation du nombre de sous-traitants et d'entrepreneurs généraux ayant des problèmes financiers ou de liquidités. Comment, en tant que donneur d'ouvrage, pourriez-vous et devriez-vous vous protéger de cette situation, en particulier à la lumière du fait que vous avez besoin d'eux.

- Précautions à prendre dans les cas de faillite imminente
- Stratégies pour optimiser la stabilité financière
- Conseils pratiques pour traiter avec des parties insolvables
- Déterminer si le projet peut être sauvé

11h15 **Création de valeur pour l'entreprise en construction : comment établir une synergie entre le conseiller juridique interne et les gestionnaires pour obtenir une meilleure gestion de projets**

Annie Lefebvre LL.M.

Directrice, Affaires juridiques (Construction)
Broccolini Construction Inc.

Olivia Argento

Conseillère juridique, construction, Broccolini Construction Inc.

Mike Lisi, ing.

Vice-président, Broccolini Construction Inc.

La combinaison entre les meilleures pratiques en matière de gestion de projets et les compétences légales d'un conseiller juridique peuvent servir à renforcer, d'une part, la collaboration au sein de l'entreprise et, d'une part, le lien de confiance entre les différents intervenants. L'objectif est d'atteindre des résultats supérieurs pour l'organisation dans une optique de création de valeur dès la phase d'initiation des projets. Ces pratiques visent notamment :

- La mise en place de processus pour mieux adresser la triple contrainte bien connue des gestionnaires de projets (budget, échéancier, qualité) et mieux faire face aux situations de crise qui pourraient survenir

- La gestion des risques et des connaissances
- L'optimisation des relations et des communications à l'interne ainsi qu'avec les autres parties prenantes

Les outils collaboratifs offerts par le conseiller juridique jumelés à la vision de ce dernier constituent des atouts indéniables pour l'organisation en vue d'atteindre de plus hauts degrés de maturité organisationnelle et d'améliorer la productivité. Ainsi, lorsque cette vision est partagée par la direction et que la collaboration s'installe, cette synergie propulse l'organisation à des niveaux d'efficacité et de performance accrue.

12h15 **Dîner et réseautage**

13h15 **Tout ce que vous avez voulu savoir au sujet des PRD et de la construction...mais n'avez jamais osé demander**

Animateur

Louis-Martin Richer, avocat, médiateur et arbitre accrédité

Panélistes

Serge Pisapia, avocat, médiateur et arbitre agréé

Isabelle Marier, ingénieure, médiatrice et arbitre accréditée

Marie-Claude Martel, avocate, médiatrice et arbitre accréditée

Nous savons tous que le domaine de la construction est propice aux litiges. Les montages contractuels avec leurs impératifs temporels, techniques et économiques, le cadre rigide des ententes ainsi que la complexité des projets ne sont que quelques écueils qui peuvent mener à des positions irréconciliables nécessitant l'intervention du tribunal. L'usure des conflits et les coûts englobés par les parties ainsi que leurs assureurs ont mené les acteurs de l'industrie à mettre en place des moyens afin de prévenir et régler les différends en amont, en cours et post-projet. Nous sommes tous exposés à la mécanique des modes de PRD mais comment le processus s'opérationnalise derrière le paravent de la confidentialité?

- Rappel des modes de prévention et règlement de différends (décisionnels et non-décisionnels) utilisés en cours et post projet
- L'administration de la preuve documentaire et testimoniale liée aux différents modes en cours de projet et post projet
- Les difficultés les plus fréquentes rencontrées par les tiers présidant un processus intérimaire accéléré (intervenant-expert et comité de règlement des différends), une médiation ou un arbitrage

14h30 **Pause-santé et réseautage**

14h45 **Les réclamations de l'entrepreneur : comment bien s'y préparer**

Michèle Frenière, Avocate, DS Avocats

Mélissa Chevalier, juricomptable, Mazars

- Causes de réclamations les plus fréquentes et principes applicables
- Gestion des informations et de la documentation nécessaire lors d'une réclamation
- Méthodes de quantification des dommages, avantages et inconvénients

16h00 **Mot de clôture des co-présidents et fin des journées**